

PAR COURRIEL

Le 4 février 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
[Leader.SJB@assnat.qc.ca](mailto:Leader.SJB@assnat.qc.ca)

**Objet :** Pétition relative à la mise en œuvre d'une stratégie de développement de corridors ferroviaires pour le transport de marchandises et de passagers

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 20 novembre 2024 par la députée de la circonscription des Mille-Îles, madame Virginie Dufour, demandant la mise en œuvre d'une stratégie de développement de corridors ferroviaires pour le transport de marchandises et de passagers.

Je tiens d'abord à souligner que le réseau ferroviaire au Québec est principalement privé et sa responsabilité est partagée entre les gouvernements provincial et fédéral. Près de 27 % du réseau, soit un peu plus de 1700 km, relèvent de l'autorité législative du gouvernement du Québec.

Plusieurs mesures sont en place pour protéger et développer les corridors ferroviaires du Québec, tant sur les sections exploitées que celles qui sont inactives.

Soulignons que le Québec est propriétaire de deux tronçons ferroviaires, soit le chemin de fer Québec Central et le chemin de fer de la Gaspésie sur lesquels il investit depuis 2017 plus de 1,3 milliard de dollars. Ces investissements majeurs sont destinés à remettre les infrastructures en état sécuritaire, à rallonger leurs réseaux fonctionnels respectifs et à permettre le retour de services de transport de marchandises et de passagers.

... 2

Notre gouvernement met également en œuvre le Programme de soutien aux infrastructures de transport ferroviaire et à l'intégration modale. Doté d'un budget de 60 M\$ sur trois ans, ce programme vise à favoriser le maintien et l'amélioration de l'état des infrastructures de transport par voie ferrée, à renforcer la sécurité de ce mode de transport et à accroître les activités de transport par train.

Dans une vision à plus long terme, nous protégeons aussi l'intégralité de plusieurs corridors ferroviaires non exploités : le ministère des Transports et de la Mobilité durable (Ministère) est propriétaire de plus de 2300 km d'emprises abandonnées et s'assure que les activités ferroviaires puissent y reprendre à court, moyen ou long terme en y autorisant que des usages qui ne compromettent pas le retour du train.

Nous utilisons aussi d'autres leviers pour appuyer l'utilisation du transport ferroviaire au Québec. En ce sens, nous collaborons avec le fédéral et VIA TGF pour le développement d'un train de passagers dans le corridor situé entre la ville de Québec et celle de Toronto. Par ailleurs, l'aide financière versée au printemps 2024 à Chemin de fer Charlevoix pour l'entretien de ses infrastructures et la participation au projet de construction d'une voie de contournement ferroviaire à Lac-Mégantic sont d'autres exemples du soutien du Québec au mode ferroviaire et à sa sécurité.

Ces investissements témoignent de notre volonté de travailler activement, à l'intérieur des limites de nos compétences, au maintien et au développement du transport ferroviaire au Québec. Nous reconnaissons les bénéfices de ce mode de transport sur le plan de l'évitement d'émissions de gaz à effet de serre et comme levier de développement économique pour les régions du Québec.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-première ministre et ministre,



Geneviève Guilbault